

Faut-il développer la scolarisation à deux ans ?

01

L'école maternelle française est fréquemment citée comme l'un des points forts de notre système éducatif et la pression de certaines familles est aujourd'hui vive pour que les enfants y soient accueillis dès l'âge de deux ans.

Si la demande de ces familles est, en partie, liée à des considérations financières – elles économisent ainsi tout ou partie du coût de la garde du jeune enfant – ou aux difficultés qu'elles rencontrent pour faire assurer cette garde, elle trouve sa justification dans leur souci de favoriser la réussite scolaire ultérieure de leurs enfants.

Or, si les analyses conduites sur les résultats des élèves montrent, au niveau global, un léger avantage au bénéfice des élèves scolarisés à deux ans, en l'absence de données détaillées sur les conditions d'accueil de ces élèves, le principe d'un accueil systématique à l'école fait l'objet de vives controverses.

- L'école maternelle française est fréquemment citée comme l'un des points forts de notre système éducatif. Il est incontestable que la généralisation progressive de l'accueil des jeunes enfants de trois ans au cours des dernières décennies a contribué aux progrès de notre système éducatif.
- Le fait de ne pas fréquenter l'école maternelle ou de ne le faire qu'à partir de quatre ou *a fortiori* de cinq ans constitue un handicap pour les quelques enfants concernés.
- La scolarisation à deux ans a des effets relativement faibles sur la réussite ultérieure. Ces effets sont les plus marqués au profit des catégories sociales les plus défavorisées et les plus favorisées. Elle semble notamment bénéfique aux élèves étrangers ou issus de l'immigration, auxquels elle apporte une appropriation plus rapide de la langue et de la culture françaises.
- Si on développe cette scolarisation précoce, l'équité doit donc conduire à la favoriser en priorité dans les zones où les catégories sociales les plus défavorisées sont concentrées. Mais la relative faiblesse des effets à en attendre doit inciter à comparer l'efficacité de cette scolarisation dès deux ans – même sélective – à d'autres mesures de politique éducative.

L'école maternelle, une spécificité française qui contribue à améliorer l'efficacité de la scolarité primaire

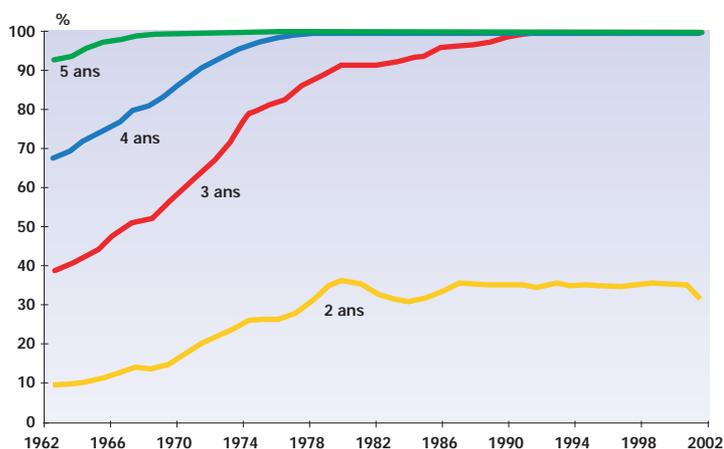
La scolarisation précoce est particulièrement développée en France depuis longtemps.

Depuis maintenant plus d'une décennie, tous les enfants fréquentent une classe maternelle ou enfantine à partir de trois ans, et la moitié de ceux qui peuvent légalement être accueillis dans ces classes à partir de deux ans y ont accès avant trois ans¹.

Le graphique suivant illustre cette généralisation progressive de la scolarisation précoce, qui constitue une caractéristique importante du système éducatif français.

À l'exception de la Belgique et de l'Italie, aucun autre pays européen n'a des taux d'accueil des jeunes enfants aussi élevés dans des « établissements préprimaires à finalité éducative »².

Graphique - Évolution de la scolarisation en fonction de l'âge dans le système éducatif français



Le développement de la scolarisation précoce a largement contribué à améliorer le déroulement des scolarités élémentaires.

De plus, au-delà de cet aspect quantitatif, rares sont les pays dans lesquels l'accueil de ces jeunes enfants – en particulier des plus jeunes – est réalisé dans des établissements dépendant du système éducatif, employant des personnels **enseignants** dont la formation est la même que celle des enseignants de l'élémentaire, et développant des activités pédagogiques et non seulement éducatives.

1. Le taux de scolarisation des enfants de deux ans est estimé à 32 % en 2002, ce qui correspond à un accueil de près de 50 % des enfants légalement scolarisables en 2002-2003, c'est-à-dire des enfants nés entre le 01/01/2000 et le 31/08/2000.

2. In *Les chiffres-clés de l'éducation en Europe*, EURYDICE, Eurostat, 2002. Selon la définition retenue pour établir ces chiffres clés, les « établissements préprimaires à finalité éducative » peuvent être scolaires ou non scolaires, ces derniers dépendant généralement d'autorités ou de ministères autres que ceux de l'éducation. Mais ils doivent obligatoirement employer du personnel qualifié en éducation.

Tableau 1 - Répartition des élèves par type de cheminement dans l'élémentaire selon la durée de scolarisation préélémentaire (panel d'élèves entrés en sixième en 1980) (%)

Durée de scolarisation préélémentaire	Nombre de redoublements dans l'élémentaire			Total
	Aucun	Un	Deux ou plus ⁽¹⁾	
0 ou moins de 1 an	46,6	26,6	26,8	100,0
1 an	59,5	28,2	12,3	100,0
2 ans	63,3	26,7	10,0	100,0
3 ans	69,7	21,8	8,5	100,0
4 ans	71,6	21,0	7,4	100,0
Ensemble	63,9	24,7	11,4	100,0

(1) Par exemple, passage dans l'éducation spécialisée.

Tableau 2 - Âge d'entrée à l'école maternelle et carrière scolaire en début d'école élémentaire (panel d'élèves de cours préparatoire recruté en 1997) (%)

Âge d'entrée en maternelle	Accès au CE2		
	Sans redoublement	Redoublement du CP	Redoublement du CE1
2 ans	90,8	4,3	4,9
3 ans	87,7	5,4	6,9
4 ans et plus	76,6	11,1	10,9
Ensemble	88,0	5,4	6,5

Une entrée après trois ans à l'école maternelle est pénalisante pour les élèves et leurs chances d'accéder au CE2 sans redoublement en sont sensiblement réduites.

Aujourd'hui encore, l'effet bénéfique d'une scolarité maternelle longue peut se constater et les quelques élèves qui sont entrés en maternelle à quatre ans ou plus seulement, redoublent le CP ou le CE1 pratiquement deux fois plus que ceux entrés à trois ans.

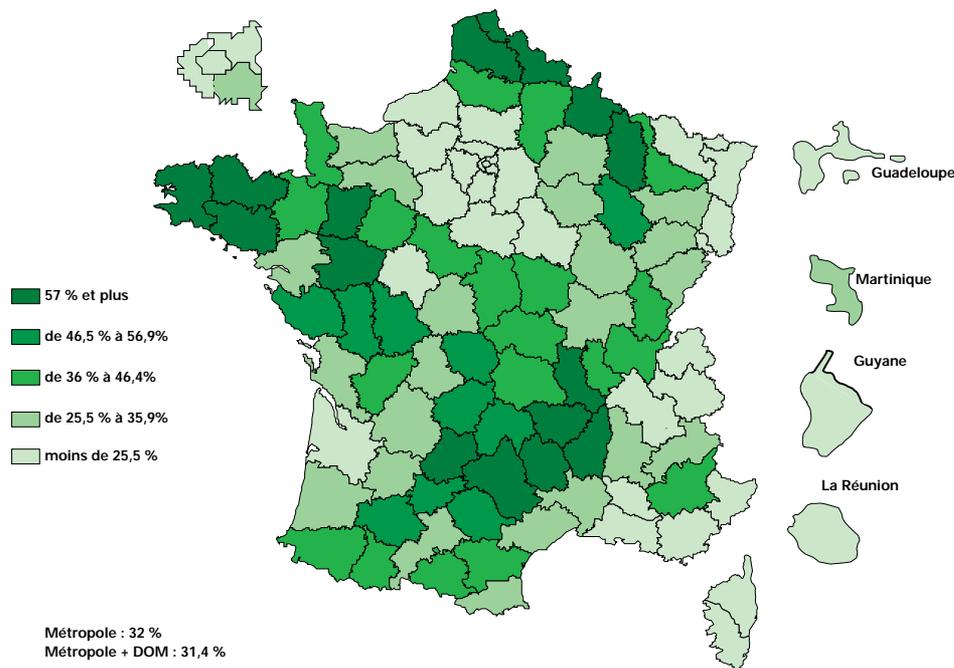
Lorsque l'on sait que les élèves qui redoublent le CP ou le CE1 ont des carrières scolaires plus difficiles et quittent plus souvent le système éducatif sans qualification que les autres, il apparaît nettement qu'une scolarisation longue en maternelle contribue à améliorer à la fois le devenir scolaire des élèves qui en ont bénéficié et l'efficacité globale du système éducatif.

La scolarisation à deux ans, une question controversée

Si la généralisation de la scolarisation à partir de trois ans peut être considérée comme un facteur d'efficacité de notre système éducatif, faut-il, pour autant, encourager la scolarisation à deux ans ?

Cette question fait l'objet de controverses.

Taux de scolarisation des enfants âgés de 2 ans en 2002-2003 (public + privé)



Des taux de scolarisation à 2 ans très inégaux selon les académies.

Certains notent à juste titre que la demande de scolarisation à deux ans est loin d'être générale. Cependant, une demande existe, que l'offre de places ne permet pas toujours de satisfaire, notamment dans certaines zones urbaines. Il est de fait que la scolarisation à deux ans est inégalement répartie sur le territoire, ce dont témoigne la carte ci-dessus, et que la priorité donnée à l'accueil des enfants de trois à cinq ans entraîne un recul mécanique de la scolarisation à deux ans sous la pression – différente selon les endroits – des évolutions démographiques et de la reprise de la natalité.

D'autres estiment que, du point de vue psychologique, l'accueil d'enfants de deux ans dans une école – avec une taille moyenne des classes de 26 élèves – est inadapté et peut même se révéler nocif, au moment décisif où ils construisent leur identité.

Du strict point de vue du système éducatif, on doit se poser la question de l'efficacité de cet accueil à deux ans – qui est coûteux – au regard des effets qu'il peut avoir en termes de progrès cognitifs et d'équité.

Globalement, l'avantage dû à une entrée à l'école maternelle à deux ans semble relativement faible.

Les résultats des études sur la question ne sont pas totalement convergents, et il arrive que dans quelques cas, ils ne fassent pas ressortir d'effets positifs de la scolarisation à deux ans.

Les données issues des travaux de la DEP qui portent sur des échantillons importants et représentatifs conduisent aux conclusions suivantes :

- en ce qui concerne l'impact sur la scolarité élémentaire, entrer à l'école maternelle à deux ans au lieu de trois améliore les chances d'accès au CE2 sans redoublement, mais ne le fait que faiblement, comme le montre le tableau 2 précédent ;

- s'agissant des évaluations des acquis cognitifs à l'entrée du CP, cette scolarisation précoce apparaît comme globalement bénéfique. Cet avantage, qui se retrouve dans plusieurs domaines : compréhension orale, familiarité avec l'écrit, familiarité avec le nombre, est cependant faible. Comme pour l'accès au CE2, il est, en tout cas, plus faible que celui que procure une scolarisation à trois ans par rapport à une scolarisation débutant à quatre ans ou plus. Il est important de noter – étant donné les critiques qui ont été rappelées ci-dessus – que ces résultats, comme ceux qui vont suivre, sont établis à partir de données représentatives de ce que sont aujourd'hui les conditions d'accueil (encadrement, conditions matérielles, horaires, etc.) des jeunes enfants en maternelle.

Les élèves des ZEP, ceux des catégories sociales défavorisées, mais aussi ceux des catégories sociales les plus favorisées, bénéficieraient le plus d'une scolarisation très précoce.

À l'entrée en CP, les évaluations cognitives des élèves montrent que ce sont les élèves des catégories sociales défavorisées, mais aussi ceux des catégories sociales les plus favorisées³ qui bénéficient le plus de la scolarisation précoce. Elle est également plus bénéfique en ZEP que hors ZEP.

Concernant l'accès au CE2 sans redoublement, également, l'effet positif associé à une scolarisation à deux ans s'observe principalement chez les enfants de cadres et d'ouvriers, et bénéficie particulièrement aux élèves de nationalité étrangère ou de parents immigrés.

Or, dans l'état actuel des choses, ceux-ci entrent moins fréquemment que les autres à l'école maternelle à deux ans : parmi les élèves en cours préparatoire en 1997, les enfants de père ou de mère immigré n'étaient qu'un sur quatre à avoir été scolarisés à deux ans, alors que c'était le cas de près de un sur trois de leurs condisciples.

Le fait que ce soient les enseignants qui scolarisent le plus leurs jeunes enfants en maternelle⁴ illustre bien que, pour les catégories les plus au fait de enjeux scolaires, une telle scolarisation correspond à une demande d'éducation et non pas seulement à une demande de garde.

Un souci d'équité devrait conduire à développer prioritairement la scolarisation à deux ans sur le territoire de l'éducation prioritaire, où sont concentrés les enfants des catégories sociales les plus défavorisées et les enfants d'origine étrangère ou immigrée. Étant donné ce qui a été dit plus haut, ceci suppose une politique volontariste, la demande étant plutôt plus forte chez les catégories sociales les plus favorisées.

C'est en ce sens qu'a été orientée la politique éducative, ces dernières années. Une partie des moyens supplémentaires accordés aux zones prioritaires a été consacrée au développement de la scolarisation des jeunes enfants et, en moyenne, le taux de scolarisation des deux ans y est de 5 à 6 points supérieur à ce qu'il est sur le reste du territoire.

3. Les catégories sociales dites « défavorisées » regroupent les ouvriers et les chômeurs, les catégories « très favorisées » les cadres supérieurs, les professions libérales et les enseignants.

4. Les agriculteurs le font plus que les enseignants, mais en zone rurale, l'offre de places en maternelle est particulièrement importante en raison, notamment, de la diminution des effectifs à scolariser.

Reste à envisager la question de savoir si une politique de développement de la préscolarisation à deux ans – même très sélective – est plus intéressante, par rapport à son coût, c'est-à-dire est plus efficiente, que d'autres mesures de politique éducative, comme par exemple, une aide spécifique aux élèves en difficulté en début de primaire ou des mesures en direction de la formation des enseignants.

Il reste surtout à encourager les recherches, tant dans le domaine du développement psychologique que du développement cognitif pour éclairer les décisions à prendre au sujet de cette scolarisation très précoce.

Bibliographie

J.-P. Caille, « Scolarisation à 2 ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire », revue *Éducation & formations*, n° 60, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, juillet-septembre 2001, pp. 7-18.

H. Goldstein, *Analysis of 1997 French pupil panel study data*, report to Ministry of Education (DEP), juin 2003.

C. Jagers, « Les élèves et les écoles du premier degré à la rentrée 2002 », *Note d'Information*, 03.41, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, juillet 2003.

J.-P. Jarousse, A. Mingat et M. Richard, « Scolarisation maternelle à deux ans : effets pédagogiques et sociaux », revue *Éducation & formations*, n° 31, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, avril-juin 1992, pp. 3-9.

J.-P. Jeantheau et F. Murat, « Observation à l'entrée au CP des élèves du "panel 1997" », *Note d'Information*, 98.40, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, décembre 1998.

« L'éducation préprimaire », in *Les chiffres clés de l'éducation en Europe - 2002*, EURY-DICE, Eurostat, 2002.

« L'influence de la durée de pré-scolarisation sur le cursus scolaire - Principales données statistiques sur l'école » in *Consultation-réflexion nationale sur l'école*, ministère de l'Éducation nationale, Paris, avril 1984, p. 185.

Sources et méthodologie : l'essentiel des données sont issues des enquêtes annuelles sur les effectifs des élèves en primaire et des panels d'élèves mis en place par la DEP.